

LE RESEAU 2018

Etat général

Cette semaine, **23 parcelles** font l'objet d'au moins une observation.

Des **phénomènes d'asphyxie** apparaissent localement et retardent le développement des plantes.



Il s'agit le plus souvent de points bas dans les parcelles et dans les communes où les cumuls de pluies ont été importants.

Dans ces situations, le passage d'une bineuse si les conditions de ressuyage le permettent peut être utile pour aérer le sol et retarder le développement **d'aphanomyces**.

Symptôme d'aphanomyces sur racine



NUISIBLES ET PARASITES

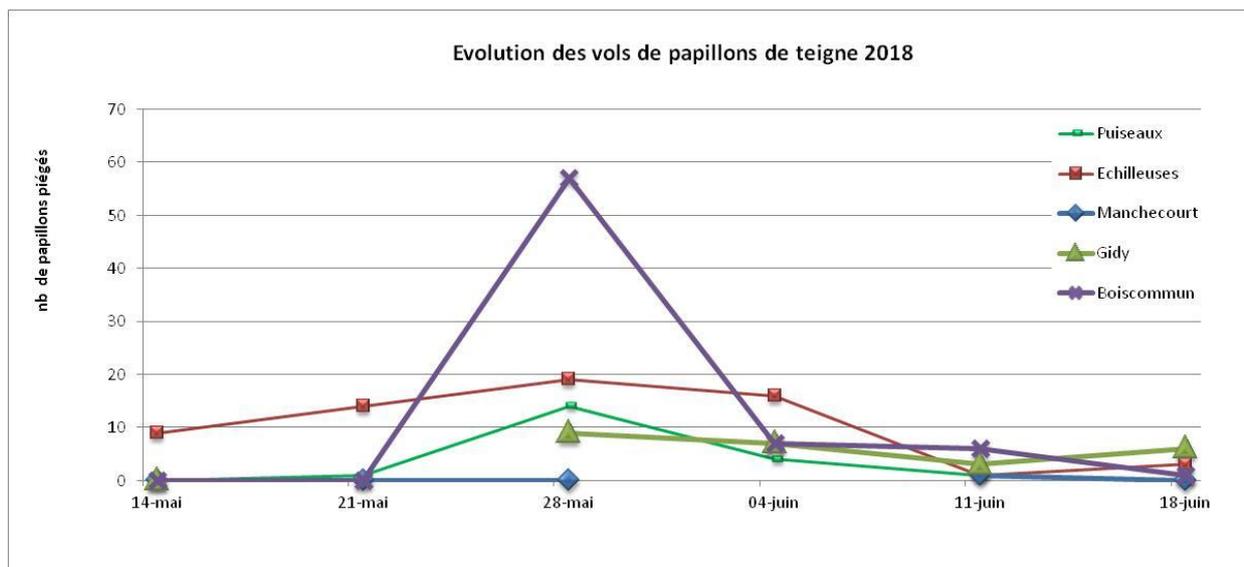
TEIGNES

Contexte d'observations

Relevés des pièges papillons :

			4 juin	11 juin	18 juin
45	Puiseaux	ITB	4	1	0
	Echilleuses	Coop de Puiseaux	16	1	3
	Manchecourt	Cristal Union	nc	1	0
	Gidy	Tereos	7	3	6
	Chemault	Cristal Union	7	6	1

nc = non contrôlé



Sur les **5 sites renseignés**, pas de reprise des vols.

Seuil de sensibilité

Le seuil est atteint lorsque **10% de plantes sont touchées par des dégâts de chenilles**.



Observations de la semaine

Aucune chenille n'a été observée dans le réseau teignes ; seule 1 parcelle en dehors du réseau a observé des teignes, à Neuville aux Bois.

Il conviendra de surveiller l'évolution de ce parasite si les températures augmentent et s'accompagne d'une absence de pluies.

NOCTUELLES

Contexte d'observations

Des chenilles ainsi que des dégâts de noctuelles défoliatrices sont plus fréquemment signalés.

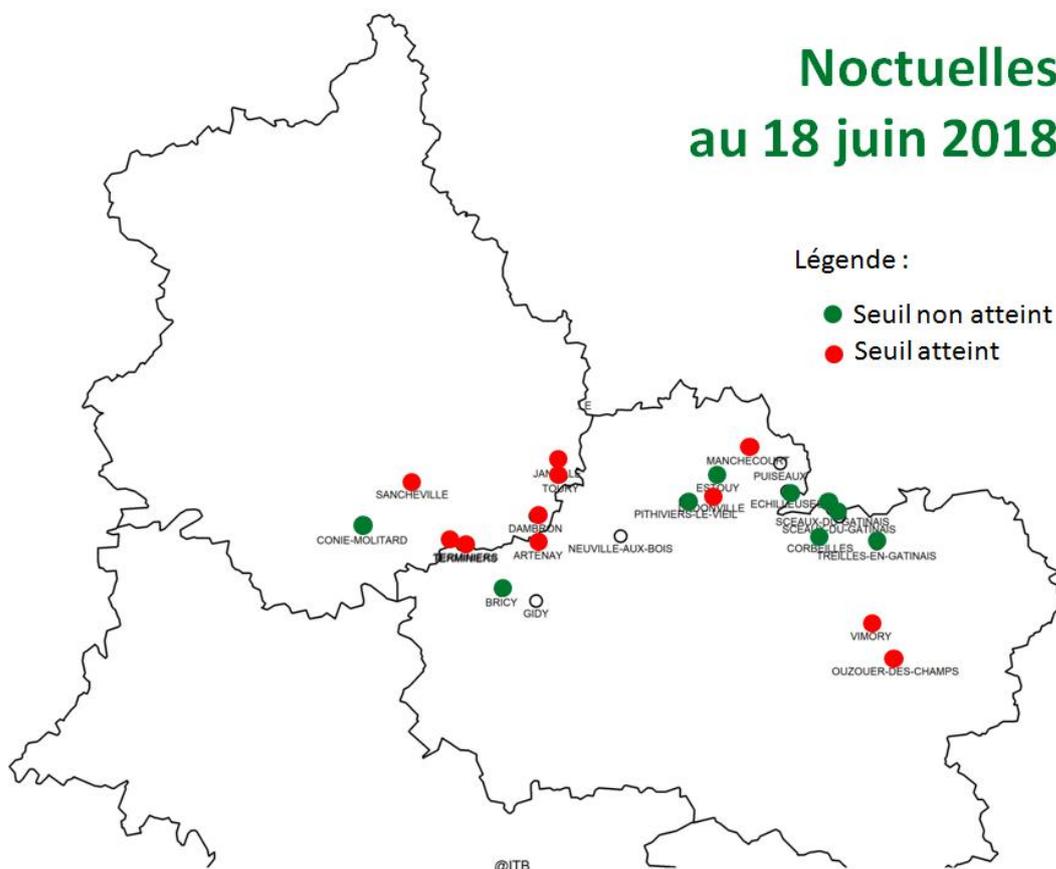
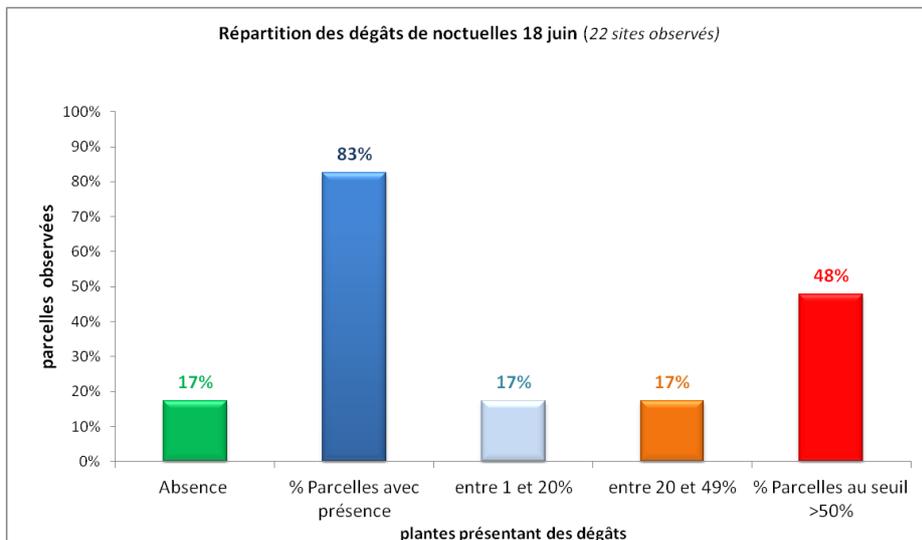


Seuil de nuisibilité

A couverture du sol, le seuil de nuisibilité est atteint si **50 % des plantes présentent des perforations**. En l'absence d'irrigation les dégâts sont plus fréquents.

Sur 23 parcelles observées, 19 parcelles font état de présence de noctuelles **soit 83%** du réseau dont :

- 14% avec moins de 20% de dégâts,
- 17% entre 20 et 49%
- 48% au seuil de 50%



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.



PEGOMYIES

Contexte d'observations

Des plantes avec galeries ont été dans signalées dans 58 % des parcelles observées et **aucunes d'entre elles n'atteignent le seuil de nuisibilité** fixé à **50 %** après couverture du sol.

Description

Sur le bouquet foliaire, des galeries translucides à contour irrégulier apparaissent. La zone atteinte brunit et se dessèche. On peut trouver des larves dans les galeries.

Il peut y avoir présence d'œufs blancs des générations suivantes sur la face foliaire inférieure.



Mines de pégomyies

Seuil de nuisibilité

Avant couverture du sol, le seuil de nuisibilité est atteint dès l'observation des premières galeries (mines) sur au moins 10 % des plantes et **50 % après couverture du sol**.



Ponte sous une feuille

MALADIES DU FEUILLAGE CERCOSPORIOSE / OIDIUM / RAMULARIOSE / ROUILLE

Deuxième semaine d'observation des maladies du feuillage « Résobet Fongi » 2018.

✓ RESOBET-FONGI : un réseau de référence d'observation des maladies foliaires

Un réseau de surveillance :

- Près de **200 parcelles différentes**,
- Dans **des situations pédo-climatiques représentatives** de la diversité des zones betteravières,
- **Suivies de juin à la récolte.**

Un réseau d'alerte :

- Chaque semaine une **analyse de risque de l'état sanitaire**,
- Une publication dans le **Bulletin de Santé du Végétal (BSV)** de la région,
- Une analyse complétée par des **conseils dans les notes d'informations** de la région, disponibles en ligne sur www.itbfr.org.

✓ Utiliser le réseau de référence pour adapter sa surveillance

- 1 A partir de la liste des parcelles de la région, plusieurs parcelles peuvent potentiellement correspondre à la même situation pédo-climatique que votre parcelle.
- 2 Parmi cette sélection, il peut exister une grande diversité de sensibilités variétales aux maladies foliaires. Il faut donc repérer celle qui a au moins la même sensibilité sur la ou les maladies dominante(s) de la parcelle, i.e. celles qui déclenchent les traitements. Cette parcelle sera votre parcelle de référence.
- 3 Le suivi de cette parcelle d'une semaine à l'autre vous permet d'avoir une indication sur la période d'apparition des maladies, mais aussi sur leur rapidité de développement.
- 4 A partir du moment où des maladies apparaissent dans la parcelle de référence, vous pouvez confirmer la présence de maladies dans votre parcelle en allant l'observer, et appliquer la méthode IPM.

Le réseau Centre Val de Loire **comporte 26 parcelles** pour la campagne en cours dont voici le descriptif :

Département	Commune	Organisme	Variété	Tolérance aux maladies foliaires				Date de semis
				Cercosporiose	Oïdium	Rouille	Ramulariose	
28	Terminiers (muzelles)	TEREOS (ARTENAY)	CHLOELIA	R	R	R	N	24/03/2018
	Terminiers (muzelles)	TEREOS (ARTENAY)	CELCIUS	N	S	N	N	02/04/2018
	Dambron	ITB 45	ACACIA	S	S	N	N	22/03/2018
	Conie molitard	TEREOS (ARTENAY)	ECUREUIL	N	S	N	N	26/03/2018
	Baudreville	ALLIANCE NEGOCE TOURY	LAREINA	R	R	N	R	07/04/2018
	Janville	CRISTAL-UNION (TOURY)	MYRIA	N	R	N	R	02/04/2018
	Toury - Boissay	CRISTAL-UNION (TOURY)	ORIGAN	N	N	N	N	25/03/2018
	Sours	Ets SCAEL	AUROCH	N	N	N	N	19/04/2018
	Sancheville	CRISTAL-UNION (PITHIVIERS)	AUCKLAND	R	N	N	N	17/04/2018
45	Neuville aux Bois	ITB 45	LAREINA	R	R	N	R	08/03/2018
	Ouzouer des Champs	OUVRE ET FILS (SOUPPES)	FLORENA	N	N	N	N	07/04/2018
	Yevre la Ville	COOP DE PITHIVIERS	LAREINA	R	R	N	R	02/04/2018
	Manchecourt	CRISTAL-UNION (PITHIVIERS)	CHAMOIS	N	N	N	N	07/04/2018
	Dadonville	CRISTAL-UNION (PITHIVIERS)	BTS 6125	N	N	R	N	07/04/2018
	Pithiviers le Vieil	GEETA PITHIVIERS	LAREINA	R	R	N	R	25/03/2018
	Estouy	ITB 45	CHLOELIA	R	R	R	N	18/04/2018
	Bricy	ITB 45	FLORENA	N	N	N	N	21/03/2018
	Boiscommun	SOUFFLET AGRICULTURE	PAPILLON	N	N	N	N	25/03/2018
	Echilleuses	COOP DE PUISEAUX	CELCIUS	N	S	N	N	04/04/2018
	Puiseaux	ITB 45	CELCIUS	N	S	N	N	07/04/2018
	Artenay (Autroche)	TEREOS (ARTENAY)	FLORENA	N	N	N	N	23/03/2018
	Trailles	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	BTS 7845	N	N	S	N	24/03/2018
	Sceaux	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	LAREINA	R	R	N	R	23/03/2018
	Corbeilles en Gatinais	ITB 45	LEWINIA	N	R	N	N	06/04/2018
	Sceaux du Gatinais	ITB 45	LINOTTE	R	N	N	N	24/03/2018
	Vimory	OUVRE ET FILS (SOUPPES)	LEWINIA	N	R	N	N	26/03/2018

Légende de la résistance variétale :

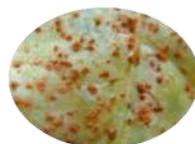
R résistantes N neutres S sensibles

✓ **Déclencher au bon moment lorsque c'est nécessaire**

Avant tout traitement, déterminer le type de maladies afin d'optimiser la protection fongicide, en évitant tout risque de confusion avec les autres maladies foliaires (Cf. fiches de reconnaissance des bioagresseurs, disponibles sur le site internet de l'ITB).



Oïdium



Rouille



Cercosporiose



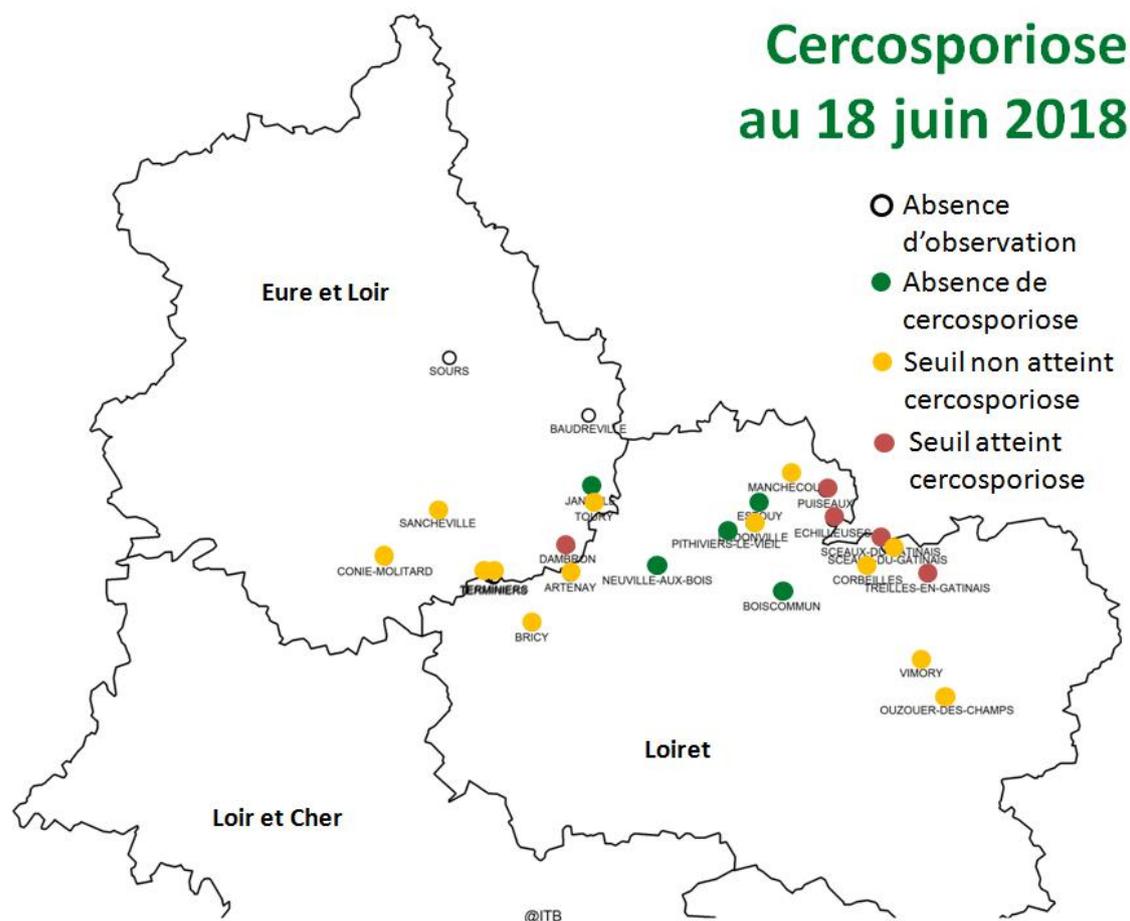
Ramulariose

Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons.. Ces seuils sont de :

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de protection avant le 15 août				
Oïdium	Toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	Toutes régions	15 %	40 %	40 %
Ramulariose	Toutes régions	5 %	20%	25 %
Cercosporiose	Toutes régions	5 %	20%	25 %

Contexte d'observations

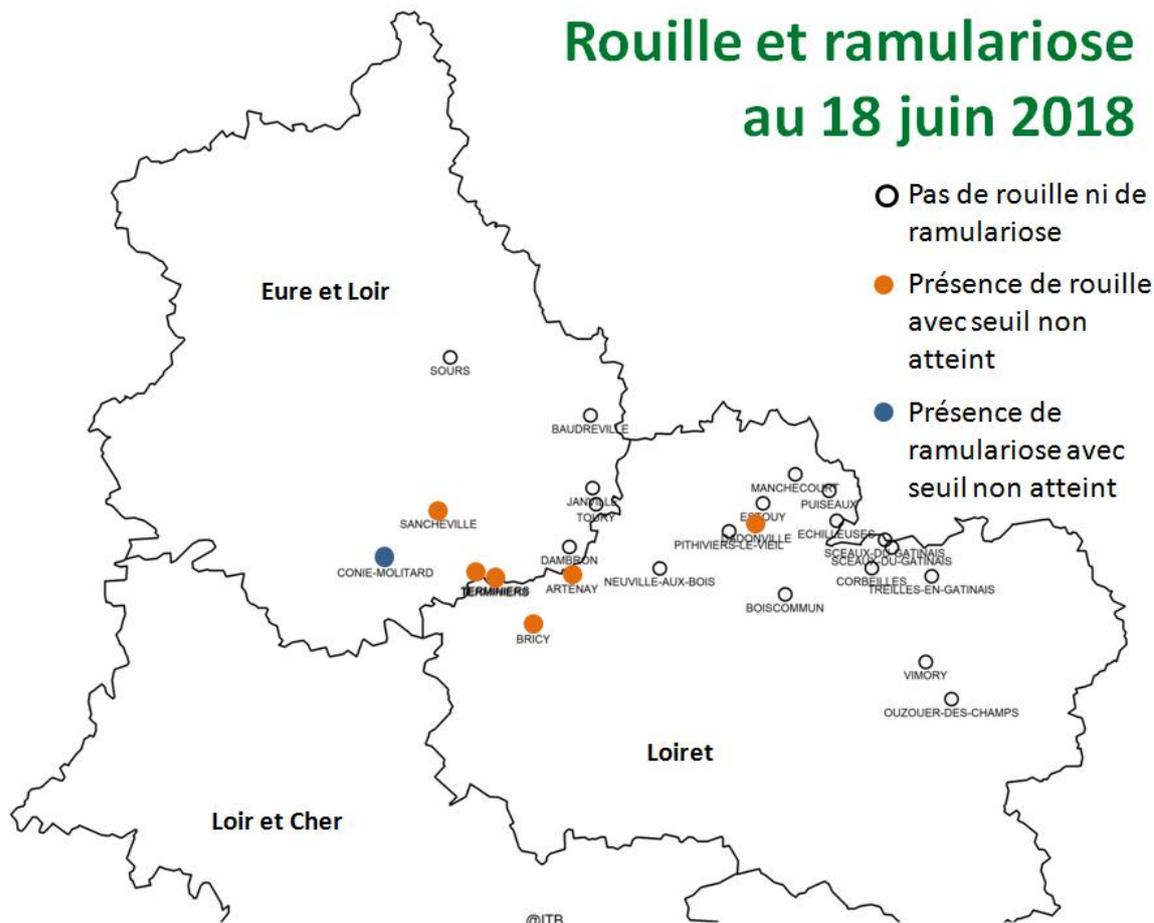
Les observations du 18 juin portent sur 23 parcelles :



Cette semaine, sur 23 parcelles observées, 18 signalent la présence de cercosporiose, dont **5 atteignent le seuil de nuisibilité**, 4 sont situées en zone sensible **dans le Gâtinais** et 1 à Dambron.

Parmi ces 5 parcelles, **3 comportent des variétés très sensibles**. Pour toute la partie Beauce, le risque cercosporiose reste faible cette semaine encore.

Rouille et ramulariose au 18 juin 2018



La présence de rouille et ramulariose est signalée. Aucun site n'atteint le seuil pour l'une ou l'autre de ces maladies.

BACTERIOSE

En raison de la succession de perturbations et du cumul parfois important de pluies, accompagnées quelques fois de grêle, des bactéries de type *Pseudomonas* sont observées. 2 parcelles cette semaine signalent des dégâts (Tourey et Janville).

En dehors du réseau, le secteur Chevilly / Trinay / Villereau est particulièrement concerné.

Il s'agit de tâches difformes plus ou moins foncées qui apparaissent en bord de feuille et qui ne peuvent en aucun cas être confondues avec de la cercosporiose.

Ces symptômes disparaissent d'eux mêmes sous l'effet de la chaleur et du sec.



Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le

« **BSV Adventices** »

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/sbt/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices/



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

